COMITÉ DE VIGILANCE POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ de LURE et de LUXEUIL

Association régie par loi du 1^{er}Juillet 1901 - SIRET 503 578 213

Membre de la Coordination nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternité de Proximité.

Membre de la Convergence nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services publics.

<u>Siège social</u>: Hôtel de Ville – 02 rue de la Font - 70200 LURE <u>Local et adresse postale</u>: 1 rue Jean Moulin - 70200 LURE <u>Secrétariat</u>: lundi, vendredi après midi & mardi, jeudi et mercredi matin Tel. 09.67.04.55.15 - cn.sec@orange.fr & comvig70@gmail.com



<u>Objet</u> : réponse à la lettre de Michel NEUGNOT adressée à notre secrétaire Patrick TOURNADRE le 27 juillet 2016

Madame Marguerite DUFAY, M. Michel NEUGNOT et M. Éric HOULLEY

Nous vous remercions pour la réponse apportée aux questions de notre secrétaire et en retour nous souhaitons vous faire part des remarques de notre Conseil d'administration réuni le 09/09/2016.

Nous savons fort bien que les régions n'ont pas la totale compétence en matière de santé. Par contre elles disposent de diverses compétences sanitaires partielles qui touchent autant la formation, les transports, l'environnement... comme d'ailleurs vous nous le rappelez dans la lettre citée.

D'autre part la Région dispose de la compétence en matière d'aménagement du territoire et se doit d'aider à donner à tous les habitants l'égalité d'accès aux divers services publics, dont la santé fait évidemment voire prioritairement partie.

Or nous trouvons que les régions, et particulièrement celle de Bourgogne Franche Comté sont trop timides et trop peu présentes :

- pour contrer l'ARS qui a nos yeux demeure une super-préfecture sanitaire sans grand contrôle démocratique des premiers concernés en cette matière : populations, personnels et élus.
- pour soutenir des structures de services publics de premier recours, dont les Centres de santé sont pour nous un élément clé. Curieusement notre région ne parle pratiquement que de structures privées (les Maisons de santé) dont rien ne garantit le respect du tiers payant ou la lutte indispensable contre les dépassements d'honoraires. Nous vous rappelons que les centres de santé embauchent des salariés (vœu largement majoritaire des étudiants aujourd'hui) et sont une association qui ne doit pas faire de bénéfices privés. Ils intègrent enfin souvent les usagers-citoyens dans leurs structures ce qui est rarissime pour les maisons de santé.
- pour exiger avec d'autres la fin du numérus clausus et la fin partielle de la liberté d'installation, mesures que la plupart des associations, syndicats et sans doute une très grande majorité de la population soutiennent. Vous savez très bien comme nous-mêmes que c'est une des clés majeures pour lutter contre la désertification médicale qui fracture socialement et sanitairement nos contrées. Nous osons vous rappeler que si les structures de soins (maisons, pôles et centres) sont indispensables pour un meilleur exercice de la médecine, leur création en grand nombre n'a aucunement ralentit cette désertification qui au contraire s'accélère.

- pour exiger le maintien des sites hospitaliers de proximité, bien dotés (urgences, maternités, centres IVG...) afin de satisfaire l'essentiel des besoins des populations locales et permettre de désengorger les grands centres qui souffrent particulièrement dans notre région.

Ne pas avoir la compétence n'empêche pas les positionnements clairs et fermes d'ensemble, et les choix de structure de proximité demandent à nos yeux une plus grande cohérence. L'intérêt public et collectif doit évidemment l'emporter sur tous les égoïsmes corporatifs et les intérêts privés.

Nous nous tenons à votre disposition pour une rencontre au cours de laquelle nous pourrions échanger, et confronter nos points de vue sur ces questions de santé primordiales pour les citoyens de notre région.

Bien cordialement et bien solidairement

Fait à Lure le 21/09/2016 Le CA du Comité de Vigilance